

FEDERATION ADMR

A.G. 2008

BILAN AU 31 DECEMBRE 2008

ACTIF

Intitulé des comptes	BRUT	Amortissements et provisions	2008	2007
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations corporelles				
. Concessions et Droits Similaires	54 672	54 672	0	20 996
. Terrains	23 043		23 043	23 043
. Structure	964 019	199 560	764 459	782 912
. Electricité	155 212	21 868	133 344	139 971
. Plomberie	23 820	13 142	10 678	12 012
. Menuiserie extérieure	104 156	15 272	88 884	93 350
. Chauffage	129 934	16 484	113 450	118 938
. Étanchéité	109 992	16 249	93 743	100 660
. Ravalement	11 910	11 910	0	0
. Agencements	507 331	173 196	334 135	362 062
. Matériel roulant	238 794	148 589	90 206	126 723
. Matériel de bureau et informatique	441 239	386 756	54 484	66 258
. Mobilier	157 694	91 780	65 914	38 403
. Constructions en cours	364 425		364 425	18 724
. Avances et acomptes sur immo.			0	0
	3 286 240	1 149 478	2 136 763	1 904 052
Immobilisations financières				
. Titres de participation	6 392		6 392	6 296
. Avances aux associations	151 238		151 238	269 713
. Autres Prêts	9 100		9 100	11 760
. Dépôts et cautionnements	10 985		10 985	8 298
TOTAL I	3 463 956	1 149 478	2 314 478	2 200 119
ACTIF CIRCULANT				
. Créances associations	634 375	105 296	529 079	555 589
. Organismes financeurs	4 672 628		4 672 628	2 529 422
. Clients à recevoir	494 407	28 747	465 661	414 237
. Autres créances	761 936		761 936	613 518
. Valeurs mobilières	3 162 223		3 162 223	5 094 575
. Disponibilités	522 769		522 769	560 113
TOTAL II	10 248 337	134 043	10 114 294	9 767 454
COMPTE DE REGULARISATION				
. Charges constatées d'avance	60 591		60 591	61 909
TOTAL III	60 591		60 591	61 909
TOTAL ACTIF	13 772 884	1 283 520	12 489 364	12 029 483

FEDERATION ADMR

A.G. 2008

BILAN AU 31 DECEMBRE 2008

PASSIF

Intitulé des comptes	2008	2007
FONDS PROPRES		
.Fonds de dotation	776 183	678 381
.Réserve service TF	406 631	376 922
.Réserve service AMF	-5 696	-41 625
.Réserve service AM	1 994 837	1 474 080
.Réserve service AV	-377 443	-304 111
.Résultat de l'exercice	126 776	640 865
.Subventions d'investissement NR / biens renouv.	310 411	254 777
.Fonds Associatif avec Droit Reprise	45 735	45 735
.Fonds affectés à la Formation	10 848	10 848
.Fonds d'Aide Exceptionnel	162 616	132 616
.Réserve Soutien Local et Développement	252 405	252 405
TOTAL I	3 703 304	3 520 894
FONDS D'ACTION SOCIALE	111 175	111 175
TOTAL II	111 175	111 175
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT RENOUV.		
.Subventions d'investissement R / biens non ren.	104 380	104 380
.Amortissement subvention d'investissement	-48 578	-46 101
TOTAL III	55 802	58 279
PROVISION SUR CHARGES		
.Provision pour risque et charges	2 438 422	2 574 721
TOTAL IV	2 438 422	2 574 721
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		
.Emprunts	9 000	10 500
.Banques (solde débiteur)		
.Avances financeurs		29 109
.Fonds communs associations		
	9 000	39 609
AUTRES DETTES		
.Fournisseurs	126 573	213 739
.Dettes sociales et fiscales	608 146	527 404
.URSSAF et IRCEM Emplois Familiaux	962 992	970 000
.Associations (Rel. Financières)	1 674 096	1 143 443
.Associations et Fédération (Congés Payés)	2 640 143	2 186 051
.Factures à payer aux associations		
.Créditeurs divers	153 264	682 907
TOTAL V	6 174 214	5 763 153
COMPTE DE REGULARISATION		
.produits constatés d'avance	6 447	1 261
TOYAL VI	6 447	1 261
TOTAL PASSIF	12 489 364	12 029 483

Compte de résultat

FEDERATION ADMR

A.G. 2008

COMPTE DE RESULTAT 2008

INTITULE DES COMPTES	2008	2007
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes des Services Conventionnés	18 704 736	16 743 628
Prestation service Mandataire	1 054 411	1 069 720
Participation SSIAD	113 458	112 941
Participation RPA	971	971
Participation Portage de Repas	673	
Participation Centre de Santé	10 141	10 752
Participation CLIC	6 722	3 608
Autres Prestations	1 710	-375
Autres Subventions	100	71 190
Autres Produits de gestion courante	27 535	28 051
Produits en atténuation de dépense	464 186	809 936
Reprises sur Provisions	195 174	121 796
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	20 579 818	18 972 219
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats consommés	15 312 275	13 746 237
Services Extérieurs	1 022 773	991 764
Impôts et Taxes	746 594	640 420
Charges de Personnel	3 209 358	2 774 483
Charges de Gestion Courante	75 345	175 582
Dotations aux Amortissements	191 005	147 675
Dotations aux Provisions	11 782	9 609
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	20 569 130	18 485 770
RESULTAT D'EXPLOITATION	10 688	486 449
PRODUITS FINANCIERS	142 731	147 763
CHARGES FINANCIERES	130	
RESULTAT FINANCIER	142 600	147 763
RESULTAT COURANT	153 288	634 212
Autres Produits Exceptionnels	28 329	20 224
Produits Cession Eléments d'Actif		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	28 329	20 224
Autres Charges Exceptionnelles	54 841	13 570
Valeur Comptables Eléments d'Actif Cédés		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	54 841	13 570
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-26 512	6 654
TOTAL PRODUITS	20 750 877	19 140 206
TOTAL CHARGES	20 624 102	18 499 341
RESULTAT	126 775	640 865

Règles et méthodes comptables

Pour l'exercice clos au 31/12/08

Les comptes annuels de l'exercice 2008 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du Comité National de la Vie Associative et du règlement n° 99-01 du C.R.C.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

En application des nouvelles règles comptables sur les actifs et les amortissements (CRC n° 2004-06et CRC n° 2002-10) applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005, les bâtiments ont été décomposés en :

	Durée d'amortissement (linéaire)
Structure	50 ans
Electricité	25 ans
Plomberie	25 ans
Menuiserie extérieure	25 ans
Chauffage	25 ans
Étanchéité	15 ans
Ravalement	15 ans

La durée d'amortissement des autres immobilisations est restée inchangée.

Installations et agencements	5 à 10 ans
Matériel	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier	5 à 10 ans
Matériel roulant	3 à 5 ans

Le poste « Subventions d'investissement renouvelables sur des biens non renouvelables » figurant au passif du bilan pour un montant net de 55 802 euros représente le montant restant à amortir des subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables par la Fédération mais dont le financeur exige l'amortissement.

Les subventions affectées aux bâtiments sont amorties au même rythme que lesdits bâtiments. Le poste « Subventions d'investissement non renouvelables sur des biens renouvelables » dont le montant s'élève à 310 411 euros représente le montant des subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables dont le financeur n'a pas exigé l'amortissement.

Rémunération des dirigeants

La rémunération et les avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés s'élève à 0 euro (art. 20 de la loi du 23 mai 2006)

Les personnes concernées sont la Présidente, la Vice - Présidente et la Secrétaire du Conseil d'Administration Fédéral.

Engagement hors bilan

Les indemnités de fin de carrière (retraite des salariés) ont été externalisées pour un montant de 642 586,49 euros auprès de la société ARIAL

FEDERATION ADMR DE SEINE-MARITIME
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la FEDERATION A.D.M.R. de SEINE-MARITIME tels qu'ils sont joints au présent rapport qui font ressortir un bénéfice de l'exercice de **126.776** euros et un total de bilan de **12.489.364** euros,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration du 6 mai 2009 et il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier ainsi que sur les éléments chiffrés du rapport d'activité de l'exercice 2008.

Rouen, le 15 mai 2009



Jean-Marie DELARUE
Commissaire aux Comptes

FEDERATION A.D.M.R. DE SEINE-MARITIME
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, je dois vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont j'ai été avisé. Il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.612-5 du Code de Commerce.

Rouen, le 15 mai 2009



Jean-Marie DELARUE
Commissaire aux Comptes